



## Pièces à fournir à l'inscription

- Le dossier de candidature complété et signé
- 1 enveloppe format 23x16 (A5) affranchie au tarif < 50g (1.10€ environ)
- 1 chèque d'inscription
- Eventuellement la fiche descriptive de l'Atelier Découverte proposé.

Le dossier complet est à adresser à :

**PERSPECTIVES MOSAÏQUES**  
45 rue de Longvic  
21000 DIJON

Pour toute question relative au dossier, veuillez adresser un mail à : [perspectivesmosaiques@gmail.com](mailto:perspectivesmosaiques@gmail.com)

## Frais d'inscription

Ils s'élèvent à 40€.

Le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre de Perspectives Mosaïques.

L'encaissement aura lieu en février.

En cas de non sélection, le chèque sera renvoyé avec le dossier.

Pour les exposants étrangers, le paiement s'effectuera après la sélection, par virement bancaire, fin janvier 2015.

## Ateliers Découverte

L'exposition est l'occasion de faire découvrir la mosaïque à un large public.

C'est pourquoi l'Association propose aux participants qui le souhaitent de réaliser un atelier découverte au cours de l'exposition.

Tout peut être envisagé : démonstration, atelier d'initiation pour les enfants ou les adultes, performance, ou toute autre activité que vous pourriez imaginer, et souhaiteriez réaliser.

Cet atelier peut ne rien avoir à voir avec votre propre travail, en terme de matériel et d'état d'esprit. Néanmoins, toute activité peut être source d'échanges fructueux...

**Afin d'encourager ce type d'initiative, les frais d'inscription seront réduits de moitié pour les mosaïstes qui s'engageront à animer un atelier.**

L'Association se réserve la possibilité de valider ou non les ateliers proposés.

# Dossier de candidature

## FICHE D'IDENTITÉ

NOM et prénom:.....

Amateur

Professionnel

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville: .....

Pays: .....

Téléphone : .....Port :.....

E mail : .....

Site internet : .....

Un exemplaire de l'affiche et du flyer vous sera communiqué par Email en format PDF, ainsi qu'un carton d'invitation au vernissage. Si néanmoins vous souhaitez recevoir ces éléments par courrier, merci de le préciser :

Nombre d'invitations au vernissage :

Nombre de Flyers :

## ŒUVRE

Titre : .....

Matériaux : .....

Date de création : .....

Tableau

Sculpture

À poser

à suspendre

Dimensions :.....

Poids :.....

Déjà présentée à une exposition ? Oui

Non

Si oui, où : .....

Prix : .....

Joindre une photo de bonne qualité, et éventuellement 2 prises de vues de détails.

Le format maximum de l'œuvre sera d'1m2. Les volumes sont les bienvenus.

L'œuvre devra être identifiée au dos (titre et auteur) et disposera d'un mode d'accrochage si nécessaire.

## Engagement

Je soussigné(e), nom et prénom .....  
reconnais par la présente avoir pris connaissance du règlement de  
l'exposition organisée par l'Association Perspectives Mosaïques  
joint au présent dossier d'inscription.

Je m'engage à en respecter les articles sans restriction ni réserve.

Je déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur, ses  
assureurs en cas de perte, vols ou dommages qui pourraient  
survenir à des œuvres exposées et sur moi-même.

Bon pour accord (lu et approuvé)

Le..... Signature

## Fiche Atelier Découverte

Nom : .....

Prénom : .....

Tél : ..... Port : .....

Email : .....

Description de l'atelier : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Public visé : .....

Besoins en matériel : .....

.....

.....

.....

Dates de disponibilité : .....

.....

# REGLEMENT EXPOSITION PERSPECTIVES MOSAIQUES

## Article 1

La participation à l'exposition est subordonnée à l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement. L'exposant s'engage à le respecter dans son intégralité, et sans recours envers l'organisateur.

L'exposition se déroulera du 26 mars au 12 avril 2015 à la Salle de la Coupole à DIJON.

Elle est organisée par l'Association Perspectives Mosaïques, représentée par Alexandra Bergery. Contact : 06.03.33.56.54 ou [perspectivesmosaiques@gmail.com](mailto:perspectivesmosaiques@gmail.com)

Elle sera ouverte au public de 10h à 19h les samedis et dimanches, et de 14 à 19h la semaine.

## Article 2

La participation est ouverte à tous les mosaïstes : amateurs, professionnels, débutants, chevronnés, autodidactes ou diplômés d'une école réputée..

**Tous les styles, techniques, matériaux et formats seront représentés.**

**La diversité et la qualité seront les principaux critères intervenant dans le choix des mosaïques retenues.**

Pour garder une ouverture d'esprit la plus large possible, le comité de sélection sera composé d'amateurs et de professionnels. Il procédera à la sélection de toutes les inscriptions sans être obligé de motiver ses décisions. Le nombre de mosaïstes retenus est fixé à 70 environ, en fonction des formats proposés.

Les dossiers ne seront étudiés qu'accompagnés de la totalité des pièces à fournir. En cas de rejet, le dossier et les frais d'inscription seront restitués.

Il est interdit aux artistes d'exposer des œuvres ne leur appartenant pas, ou sans rapport avec les photos jointes au dossier de sélection.

## Article 3

L'artiste ayant été retenu, l'organisateur s'engage à encaisser le chèque d'inscription en février. Le non approvisionnement du compte débité entraîne l'annulation de la participation à l'exposition.

Tout désistement intervenant après le 15 février 2015 donnera lieu à la retenue des frais d'inscription.

La non réception des œuvres par l'organisateur ne donne pas droit au remboursement des frais d'inscription.

#### Article 4

Les membres de l'organisation attribueront les emplacements dans un souci d'harmonisation, et en fonction des surfaces demandées par les œuvres.

Ils procéderont eux-mêmes à l'accrochage et l'installation des mosaïques.

Le dépôt et le retrait des œuvres s'effectueront aux dates précisées.

Les frais de transport seront assurés par l'artiste.

Chaque candidat est tenu d'assurer sa création.

L'association décline toute responsabilité quant aux pertes, vols, avaries, dégâts ou autre cause de détérioration avant, pendant ou après l'exposition.

#### Article 5

L'Association Perspectives Mosaïques se réserve le droit de procéder à la réalisation de photographies et de les utiliser pour la promotion de ses manifestations.

#### Article 6

L'artiste s'engage à ne pas vendre sa mosaïque en direct pendant la durée de l'exposition.

En cas de vente réalisée pendant la manifestation, l'acheteur devra donner ses coordonnées complètes et verser 10% de la valeur de l'œuvre par chèque à l'ordre de Perspectives Mosaïques. Ces 10% représentent la réservation et la part qui reviendra à l'organisation. Le complément sera réglé directement à l'artiste par l'acheteur au moment de la remise de l'œuvre après la clôture de l'exposition.

Le prix des œuvres figurera sur un livret séparé édité par l'organisateur, ou éventuellement pourra être mentionné « collection privée ».